

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI (ANPE)
ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF (EPA)



**GUIDE DE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE DE
DECLARATION ANNUELLE DE LA MAIN D'ŒUVRE**

ANNEE 2026

BP 13 222 Tél: 20 73 33 84 Tél/Fax 20 73 70 31 NIAMEY – NIGER

E-Mail : anpe.niger16@gmail.com - Site Web : <http://WWW.anpe-niger.ne>

TABLE DES MATIERES

Codification du questionnaire.....	5
I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE.....	6
II. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE PERSONNEL.....	6
III. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL	6
III.1 Par catégories professionnelles, sexe et origine	6
III.2 Répartition par niveau d'instruction et catégories professionnelles	7
III.3 Formation professionnelle continue	7
IV. PERTE D'EMPLOI	7
V. PERSPECTIVES D'EMPLOI	8
VI. EFFECTIFS PAR NATIONALITÉ	8

DEFINITION DES CONCEPTS

L'activité principale d'une entité économique est l'activité qui contribue le plus à sa valeur ajoutée, ou bien l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité.

Une activité secondaire est l'activité distincte qui donne lieu à la production de biens éventuellement pour le compte de tiers et qui ne constitue donc pas l'activité principale de l'entité considérée. Les produits des activités secondaires sont nécessairement des produits secondaires.

Entreprise : Une unité institutionnelle en tant que producteur de biens et de services est connue en tant qu'entreprise. Une entreprise est un opérateur économique autonome du point de vue de la prise de décisions financières et d'investissement, et qui a l'autorité et la responsabilité en matière d'affectation de ressources pour la production de biens et de services. Elle peut exercer une ou plusieurs activités de production.

L'établissement : L'établissement se définit comme une entreprise ou une partie d'une entreprise qui est située en un seul lieu et où s'exerce une seule activité de production (non auxiliaire) ou dont la principale activité de production représente la majeure partie de la valeur ajoutée.

Branche d'activité : c'est le genre d'industrie où l'activité est exercée. Les unités de production sont définies par les produits qu'elles fabriquent ou les services qu'elles offrent. Elle doit correspondre à la nomenclature adoptée par l'ANPE dans le présent formulaire avec neuf (09) branches d'activités.

Masse salariale de l'entreprise : montant global du salaire annuel verset aux salariés au 31 décembre

Employé de bureau : Ce sont les salariés dont la classification est définie dans l'ANNEXE 1 - II de la convention collective interprofessionnelle

Ouvriers Spécialisés : Ce sont tous les salariés classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie de la convention collective interprofessionnelle. ANNEXE 1 – I

Ouvriers qualifiés : Ce sont tous les salariés appartenant de la 5^{ème} à la 8^{ème} catégorie de la convention collective interprofessionnelle. ANNEXE 1 – I

Agents de maîtrise : Agent chargé en permanence de diriger, coordonner et contrôler le travail d'ouvriers, employés ou techniciens dans l'exécution de tâches dont il assume la responsabilité. Catégories M1, M2 ; M3, M4, M5 de la CCI annexe I – III.

Cadres supérieurs : Sont considérés comme ingénieurs cadres et assimilés, les collaborateurs de l'entreprise qui ont reçu une formation technique généralement sanctionnée par la délivrance d'un diplôme d'Etat ou reconnu comme tel :

- ou qui possède en outre une expérience professionnelle pratique ;
- ou qui occupent dans l'entreprise un emploi comportant le pouvoir de conception, de décision et de direction ou des responsabilités équivalentes, ainsi que l'utilisation des connaissances théoriques et pratiques qu'ils ont acquises.

Ces cadres sont placés d'après les positions types définies comme suit :

1^{er} Echelon : (C.1) Personnel répondant aux conditions suivantes :

- ☐☐ Posséder une formation technique, administrative, juridique, commerciale ou financière résultant soit d'études sanctionnées par un diplôme des écoles spécialisées, soit d'une expérience professionnelle équivalente ;
- ☐☐ ou occuper dans l'entreprise une fonction comportant des pouvoirs de décision et d'autorité ou des responsabilités équivalentes.

2^e Echelon : (C.2) Même définition qu'en C.1, mais les responsabilités sont plus étendues et le poste occupé est d'un niveau plus élevé. CCI annexe I – IV.

Codification du questionnaire

Code du questionnaire :	/...../ / //..... /
-------------------------	--

Le remplissage du code questionnaire se fait de la manière suivante :

Code_Région /...../, un chiffre correspondant au code officiel de la localité.

Agadez =1	Diffa =2	Dosso= 3	Maradi=4	Tahoua =5
Tillabéri =6	Zinder =7	Niamey =8	Konni=51	Arlit =11

N° d'ordre de l'enquêteur/...../...../, deux chiffres de 01 à 15 par exemple pour une région avec 15 enquêteurs. (Chaque case un chiffre).

N° d'ordre dans le cahier de l'enquêteur/...../...../, ce numéro de trois chiffres varie de 001 à 250 selon le cahier attribué à chaque enquêteur (Chaque case un chiffre).

I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Rubrique	Instructions de remplissage
Nom ou raison sociale	Inscrire le nom officiel de l'entreprise tel qu'enregistré.
Nationalité de l'entreprise	Mentionner le pays d'origine du capital majoritaire (ex. Niger, Maroc, etc.).
Activité principale	Préciser l'activité qui génère la plus grande part de la valeur ajoutée.
Activités secondaires	Lister les activités supplémentaires autres que l'activité principale.
Branche d'activité	Déterminer selon la nomenclature des activités de l'ANPE : 1. Agriculture-élevage-pêches-environnements ; 2. Industrie extractives ; 3. Industrie manufacturières ; 4. Eau-gaz-électricité ; 5. Bâtiments et travaux publics ; 6. Transport entrepôts communication ; 7. Commerce hôtels bar-restaurant ; 8. Banque-finance- assurance ; 9. Services sociaux.
Localité / BP / Quartier	Inscrire la localité, le code postal (boîte postale), le quartier.
Téléphone / Fax / E-mail	Donner les coordonnées valides pour le contact de l'Entreprise.
N° CNSS	Indiquer le numéro employeur d'affiliation à la CNSS.
Masse salariale	Total des salaires versés durant l'année écoulée (1 ^{er} Janvier au 31 décembre 2025)

II. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE PERSONNEL

Instruction
Reporter l'effectif global du personnel en service le dernier jour de chaque mois. n'inclure que le personnel actif.

III. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

III.1 Par catégories professionnelles, sexe et origine

Rubrique	Instructions spécifiques
Nigériens / Africains /Autres Nationalités	Répartir le personnel selon l'origine et le sexe. Exemples : Nigériens (H/F), Africains non nigériens (H/F) et les autres nationalités.
Catégories professionnelles	Se référer aux définitions de la Convention Collective Interprofessionnelle (CCI) :

	1. Cadres supérieurs : Ingénieurs, directeurs, experts (C.1, C.2). 2. Agents de maîtrise : Encadrant d'ouvriers, techniciens (M1 à M5). 3. Employés de bureau : Administratifs (ex. secrétaires, comptables). 4. Ouvriers qualifiés : Catégories 5 à 8 CCI. 5. Ouvriers spécialisés : Catégories 1 à 4 CCI. 6. Manœuvres : Aucune qualification spécifique. 7. Apprentis / Stagiaires : En formation ou stage.
--	---

III.2 Répartition par niveau d'instruction et catégories professionnelles

Instruction
Renseigner le dernier niveau atteint par le salarié, par sexe, dans chaque catégorie professionnelle. Utiliser les niveaux suivants : • Non scolarisé • Primaire • Secondaire 1er cycle (ex. BEPC) • Secondaire 2ème cycle (ex. Bac) • Moyen (Formation professionnelle – CAP, BEP, etc.) • Supérieur technique ou professionnel • Supérieur 1 (Bac+2 – BTS, DUT) • Supérieur 2 (Bac+3 ou 4 – Licence, Maîtrise) • Supérieur 3 (Bac+5 et plus – Master, Doctorat)

III.3 Formation professionnelle continue

Instruction
Cocher Oui ou Non.
Si Oui, indiquer : • Niveau de qualification des participants (ex. cadres, ouvriers, etc.) • Nature de la formation (mise à niveau, perfectionnement, recyclage...) • Durée (en jours ou mois) • Répartition par sexe et nombre.

IV. PERTE D'EMPLOI

Instruction
Cocher Oui ou Non.
Si Oui, indiquer le nombre de pertes d'emploi par motif et par sexe :

- **Licenciement**
- **Démission**
- **Fin de contrat**
- **Retraite**
- **Décès**
- **Autres (à préciser)**

V. PERSPECTIVES D'EMPLOI

Instruction
Cocher une des options : • Hausse : si vous envisagez recruter davantage. • Stabilité : si l'effectif reste inchangé. • Baisse : si une réduction est attendue. Donnez une justification selon l'option.

VI. EFFECTIFS PAR NATIONALITÉ

Instruction
Indiquer : • A : Total du personnel nigérien • B : Total du personnel étranger Puis détaillé pour les étrangers : Pays d'origine • Qualification (ex. ingénieur, technicien, manœuvre...) • Fonction exercée • Sexe • Nombre